



AVENIR FOOTBALL CASSENEUIL, PAILLOLES, LEDAT 47

Siège social : Mairie B.P. 29

47440 Casseneuil

Affiliation F.F.F. : 549868 - district du Lot & Garonne

SIREN : 447 682 063 - SIRET : 447 682 063 00014

E-MAIL : 549868@lfaquitaine.fr Site internet: <http://afcpl47.footeo.com>

Règlement et organisation sportive de l'AFCPL47

Le Club est constitué de trois organisations :

- 1) La gestion, l'encadrement des Seniors et U19 (Formation)
- 2) La gestion, l'encadrement de la préformation le Football à 11 : U14, U15, U16, U17, U18 (Préformation)
- 3) La gestion de l'école de Football. Le Football à effectif réduit : U6, U7, U8, U9 (Eveil)
U10, U11 (Initiation) U12, U13 (Perfection)

Les SENIORS 1

La priorité est toujours donnée à l'équipe fanion du Club.

L'entraîneur principal de l'équipe **S1** choisit son groupe en début de saison, (SENIORS et/ou U19 et U18) il entraîne son groupe et l'encadre avec son staff toute la saison. Les groupes ne sont pas fermés et un joueur peut transiter d'un groupe à l'autre.

Durant le championnat, quelle que soit la raison, l'entraîneur de l'équipe **S1** pourra prendre ponctuellement des joueurs de l'équipe 2 et/ou des U18 qui l'intéressent.

Le joueur s'entraînera, sauf accord préalable de son entraîneur avec le groupe auquel il appartient.

Un joueur qui ferait partie d'un groupe et qui refuserait d'évoluer avec un autre se verra sanctionner d'un minimum de 2 matches de suspension durant lesquels il se mettra à disposition du staff d'une des organisations du club.

L'entraîneur principal de l'équipe **S1** participe aux réunions de bureau, le dernier jeudi de chaque mois.

L'entraîneur principal de l'équipe **S1** peut, après avis du bureau renvoyer un joueur qui manquerait à ses obligations. (Respect des choix et des consignes, fair play, tenue, ...). Dans un tel cas le joueur ne pourra réclamer aucun remboursement de sa licence, il sera libre de quitter l'AFCPL47 sous réserve d'être à jour de ses cotisations. Ceci est une priorité et n'est pas discutable.

Les SENIORS 2

L'entraîneur de l'équipe **S2**, entraîne son groupe et l'encadre avec son staff toute la saison.

Si un joueur n'est pas retenu le week-end avec l'équipe première, il redescend automatiquement avec l'équipe **S2** et sera automatiquement titulaire (sauf mise au repos décidée conjointement entre les staffs des équipes A et B).

L'entraîneur de l'équipe **S2** ne fait pas de rétention de joueurs quelle que soit sa situation et/ou le match qu'il doit disputer.

Le joueur s'entraînera, sauf accord préalable de l'entraîneur avec le groupe auquel il appartient.

Un joueur qui ferait partie d'un groupe et qui refuserait d'évoluer avec un autre se verra sanctionner d'un minimum de 2 matches de suspension.

L'entraîneur principal de l'équipe 2 participe aux réunions de bureau le dernier jeudi de chaque mois.

L'entraîneur principal de l'équipe 2 peut après avis du bureau renvoyer un joueur qui manquerait à ses obligations. (Respect des choix et des consignes, fair play, tenue, ...). Dans un tel cas le joueur ne pourra réclamer aucun remboursement de sa licence, il sera libre de quitter l'AFCPL47 sous réserve d'être à jour de ses cotisations.



AVENIR FOOTBALL CASSENEUIL, PAILLOLES, LEDAT 47

Siège social : Mairie B.P. 29

47440 Casseneuil

Affiliation F.F.F. : 549868 - district du Lot & Garonne

SIREN : 447 682 063 - SIRET : 447 682 063 00014

E-MAIL : 549868@lfaquitaine.fr Site internet: <http://afcpl47.footeo.com>

Règlement et organisation sportive de l'AFCPL47

L'entraîneur de l'équipe réserve doit toujours promouvoir les meilleurs joueurs, de façon à élever le niveau de l'équipe fanion, qui est la vitrine du Club.

Les SENIORS 3

L'entraîneur de l'équipe **S3**, entraîne son groupe et l'encadre avec son staff toute la saison. Si un joueur n'est pas retenu le week-end avec l'équipe 2, il redescend automatiquement avec l'équipe **S3** et sera automatiquement titulaire (sauf mise au repos décidée conjointement entre les staffs des équipes B et C)

L'entraîneur de l'équipe 3 ne fait pas de rétention de joueurs quelle que soit sa situation et/ou le match qu'il doit disputer. Le joueur s'entraînera sauf accord préalable de l'entraîneur avec le groupe auquel il appartient.

Un joueur qui ferait partie d'un groupe et qui refuserait d'évoluer avec un autre se verra sanctionner d'un minimum de 2 matches de suspension.

L'entraîneur principal de l'équipe 3 participe aux réunions de bureau le dernier jeudi de chaque mois.

L'entraîneur principal de l'équipe **S3** peut après avis du bureau renvoyer un joueur qui manquerait à ses obligations. (Respect des choix et des consignes, fair play, tenue...) Dans un tel cas le joueur ne pourra réclamer aucun remboursement de sa licence, il sera libre de quitter l'AFCPL47 sous réserve d'être à jour de ses cotisations.

La FORMATION. Sous la responsabilité du Responsable Technique Jeunes. (U18-U17-U16)

Les U18-U17-U16 (participent au championnat U18 Honneur District, U17 U16 Ligue PH

Les éducateurs principaux (U18 et U17 ligue) entraînent leur groupe et l'encadrent avec leur staff toute la saison, sauf les joueurs (U18 et U17 ligue) choisis par l'entraîneur des S1 pour jouer en équipe fanion du Club. Bien entendu, en fonction des classements des équipes en fin de saison, (équipes susceptibles de monter ou descendre) elles pourront être renforcées (décision conjointe entre les staffs U18, U17 et U15

Les entraîneurs principaux des équipes U18 et U17 ligue participent aux réunions de bureau le dernier jeudi de chaque mois.

Les entraîneurs des équipes U18 et U17 ligue peuvent après avis du bureau renvoyer un joueur qui manquerait à ses obligations. (Respect des choix et des consignes, fair-play, tenue, ...). Dans un tel cas le joueur ne pourra réclamer aucun remboursement de sa licence, il sera libre de quitter l'AFCPL47 sous réserve d'être à jour de ses cotisations.



AVENIR FOOTBALL CASSENEUIL, PAILLOLES, LEDAT 47

Siège social : Mairie B.P. 29

47440 Casseneuil

Affiliation F.F.F. : 549868 - district du Lot & Garonne

SIREN : 447 682 063 - SIRET : 447 682 063 00014

E-MAIL : 549868@lfaquitaine.fr Site internet: <http://afcpl47.footeo.com>

Règlement et organisation sportive de l'AFCPL47

Les FEMININES à 8 (si une équipe est engagée)

L'Éducateur en charge de l'équipe entraîne son groupe et l'encadre avec son staff toute la saison. Pour les rencontres à domicile le dimanche, si aucun match à 11 ne se joue en levé de rideau d'une équipe SENIORS ce jour là, l'équipe Féminine pourra jouer sa rencontre au stade Honneur Etienne RESTAT, sauf si à cause des intempéries l'état du terrain Honneur ne peut supporter qu'un seul match. Dans ce cas l'équipe féminine jouera au stade de LA PEUPLERAIE ou sur l'ANNEXE d'E. RESTAT.

L'entraîneur principal de l'équipe féminine participe aux réunions de bureau le dernier jeudi de chaque mois. L'entraîneur principal de l'équipe féminine peut après avis du bureau renvoyer une joueuse qui manquerait à ses obligations. (Respect des choix et des consignes, fair-play, tenue, ...). Dans un tel cas la joueuse ne pourra réclamer aucun remboursement de sa licence, elle sera libre de quitter l'AFCPL47 sous réserve d'être à jour de ses cotisations.

La PREFORMATION : Sous la responsabilité du Responsable Technique Jeunes. (U15-U14)

Les U15 A, U15 B ou U14 ligue (le nombre d'équipes peut varier selon les saisons)

La priorité est toujours à l'équipe A de la catégorie, l'éducateur principal en charge de cette équipe choisira son groupe en début de saison (U15 deuxième année complété par des 1^{ère} année (U14), sauf si dans la saison une équipe U14 évolue en ligue d'aquitaine, les meilleurs U14 choisis pas l'éducateur principal de cette catégorie joueront en U14 ligue, les autres joueront avec les U15 A ou U15 B) l'éducateur entraîne son groupe et l'encadre avec son staff toute la saison.

Durant le championnat, quelle que soit la raison, l'entraîneur de l'équipe A pourra prendre ponctuellement des joueurs de l'équipe B qui l'intéressent, bien entendu avec l'accord de l'éducateur de l'équipe B

Un joueur qui ferait partie d'un groupe et qui refuserait d'évoluer avec un autre se verra sanctionner d'un minimum de 2 matches de suspension.

Si un joueur n'est pas retenu le week-end avec l'équipe A, il redescend automatiquement avec l'équipe B (sauf mise au repos décidée conjointement entre les staffs).

L'entraîneur de l'équipe B ne doit pas faire de rétention de joueurs quelle que soit sa situation et/ou le match qu'il doit disputer.

Bien entendu, en fonction des classements des équipes A et B et U14 ligue en fin de saison, (équipes, susceptibles de monter ou descendre ou de gagner un titre ou coupe) un ou plusieurs joueurs pourront renforcer l'équipe qui en a besoin....

A partir de la saison 2014/2015 Jusqu'aux U13 (joueurs nés en 2003) le sur classement est interdit, les joueurs pratiqueront dans leur catégorie et par année de naissance.

Le surclassement sera autorisé à partir des U14 (né en 2002)

- **IL est interdit aux joueurs de s'entraîner et de jouer dans une autre catégorie que la sienne, sauf avec l'accord de son Educateur.**



AVENIR FOOTBALL CASSENEUIL, PAILLOLES, LEDAT 47

Siège social : Mairie B.P. 29

47440 Casseneuil

Affiliation F.F.F. : 549868 - district du Lot & Garonne

SIREN : 447 682 063 - SIRET : 447 682 063 00014

E-MAIL : 549868@lfaquitaine.fr Site internet: <http://afcpl47.footeo.com>

Règlement et organisation sportive de l'AFCPL47

L'ECOLE DE FOOTBALL : Sous la responsabilité du R.T.J

Les Equipes du jeu à 8 (U12, U13) (ils jouent sur 1/2 terrain),

Pour ces catégories, les Educateurs encadrent depuis plusieurs années ces joueurs. Ils les connaissent déjà, L'équipe A doit être composée de **2ème années (U13)** de la catégorie. L'équipe B est composée de **1ère année (U12)**, enfin l'équipe C est composée essentiellement de **1ère année** et de débutants dans le football. Le responsable technique des jeunes et les éducateurs se réunissent en début de saison pour finaliser les groupes et intégrer les recrues. Pas de surclassement en (U14/U15) de joueurs dernière année de la catégorie (sauf accord de l'éducateur des U13 A et du RTJ). Il est formellement interdit de contacter les joueurs ou parents des catégories inférieures pour faire jouer les enfants en équipe supérieure sans l'avis de l'éducateur concerné. Pendant la saison certains joueurs (U13) seront amenés à redescendre dans une équipe inférieure ou à monter dans une équipe supérieure, ceci pour renforcer une autre équipe, cela n'est pas discutable (dans cette catégorie une montée en championnat Ligue en janvier est possible) si le (ou les) joueurs refusent de jouer dans une autre équipe, il sera sanctionné d'un minimum de 2 matchs avec son équipe habituelle. Nous devons être solidaire avec les autres équipes (la priorité reste toujours l'équipe A de la catégorie, elle doit avoir toutes les chances de jouer au plus au niveau)

Les Equipes du jeu à 8 (U11, U10) (ils jouent sur 1/2 de terrain sous forme de plateaux)

Pour ces catégories, les Educateurs encadrent depuis plusieurs années ces joueurs qu'ils connaissent déjà, Les équipes A et B doivent être composées de 2ème année de la catégorie (U11) et de quelques 1ère années (U10) s'il manque de l'effectif, l'équipe C si nous avons l'effectif, doivent être composées uniquement de 1ère année, Le responsable des jeunes et les éducateurs se réunissent en début de saison pour finaliser les groupes et intégrer les recrues. Pas de surclassement de joueurs dernière année de la catégorie en (U12-U13). (sauf accord de l'éducateur des **U11 A ou B et du RTJ**).

Il est formellement proscrit de contacter des joueurs ou parents des catégories inférieures, pour faire jouer les enfants en équipe supérieure sans l'avis de l'éducateur responsable de l'équipe. L'éducateur contactera en premier lieu l'éducateur de la catégorie inférieure et ce dernier informera les parents et le joueur, ceci est une question de fair-play et de respect.

Les Equipes du jeu à 5 (U9, U8, U7, U6) (ils jouent en plateau sur des petits terrains)

Pour ces catégories, c'est l'éveil, le jeu, les copains. Ils découvrent le football, dans les groupes de débutants. Il faut mettre en place des groupes d'âges. Les dernières années de la catégorie doivent jouer ensemble et se préparer pour passer l'année suivante au jeu à 8. Les éducateurs organisent les groupes et disputent des plateaux tous les 15 jours (pour les U8 U9) et tous les mois (pour les U6 U7) avec des entraînements le mercredi après-midi.

- Un joueur qui a une attitude négative et qui quitte le Club ne sera pas repris à l'A.F.C.P.L 47.



AVENIR FOOTBALL CASSENEUIL, PAILLOLES, LEDAT 47

Siège social : Mairie B.P. 29

47440 Casseneuil

Affiliation F.F.F. : 549868 - district du Lot & Garonne

SIREN : 447 682 063 - SIRET : 447 682 063 00014

E-MAIL : 549868@lfaquitaine.fr Site internet: <http://afcpl47.footeo.com>

Règlement et organisation sportive de l'AFCPL47

- A partir de la saison 2009/2010, il est créé une commission de discipline qui se réunira pour traiter les conflits et appliquer les sanctions disciplinaires. Elle sera composée de 5 personnes licenciées au Club. D'un représentant des Educateurs, un représentant des Dirigeants non éducateur, un représentant des Joueurs seniors, du responsable des jeunes et de l'entraîneur principal de l'équipe seniors 1

Nous avons voulu établir des règles pour notre Club, afin d'avoir une bonne organisation, le respect du travail de chaque éducateur, le tout dans le but d'élever le niveau de nos équipes. LE CLUB, C'EST NOUS TOUS.

Le Co-président

Le Co-président

Le secrétaire

Le responsable des jeunes



AVENIR FOOTBALL CASSENEUIL, PAILLOLES, LEDAT 47

Siège social : Mairie B.P. 29

47440 Casseneuil

Affiliation F.F.F. : 549868 - district du Lot & Garonne

SIREN : 447 682 063 - SIRET : 447 682 063 00014

E-MAIL : 549868@lfaquitaine.fr Site internet: <http://afcpl47.footeo.com>

Règlement et organisation sportive de l'AFCPL47

Le règlement sportif sera affiché au Club House

Le règlement est consultable sur le site internet du Club :

<http://afcpl47.footeo.com> Toutes les informations sur notre club sont indiquées sur le site, (agenda, prix des licences, compte rendu des rencontres, forum, liens, photos, organigramme, blog vétérans, etc.. n'hésitez pas à le consulter,

N.B. Les réunions mensuelles du Club, auront lieu à 20 heures le dernier jeudi de chaque mois à la Maison du Foot au stade Etienne RESTAT de CASSENEUIL.

CATEGORIE: saison 2015/2016 ANNEE NAISSANCE :

U6 U7/ U8 U9	2010/2009/2008/2007
U10/U11	2006/2005
U12/U13	2003/2004
U14/U15	2001/2002
U16/U17	2000/1999
U18	1998
U19	1997
U20	1996
Seniors	1995